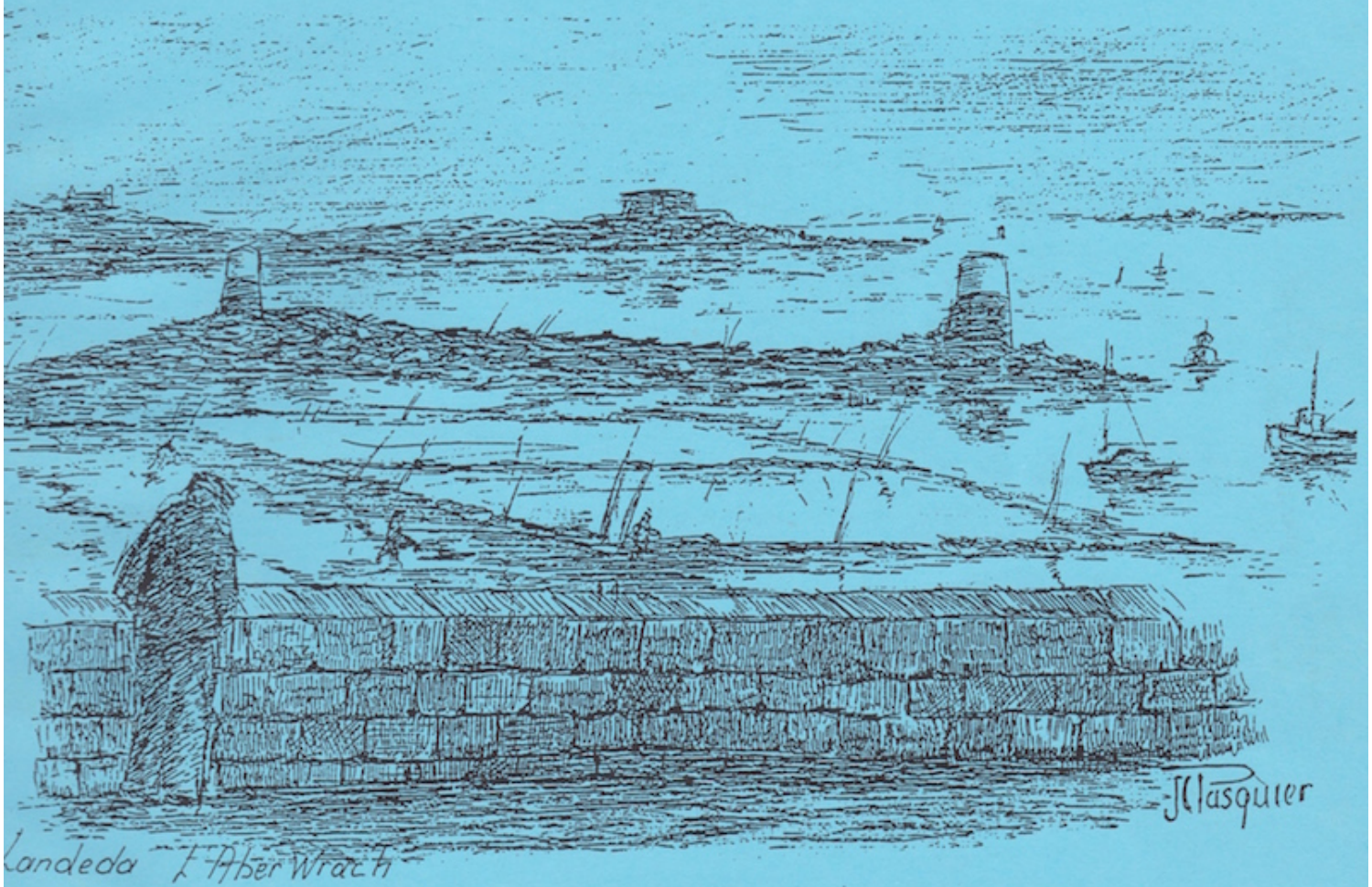
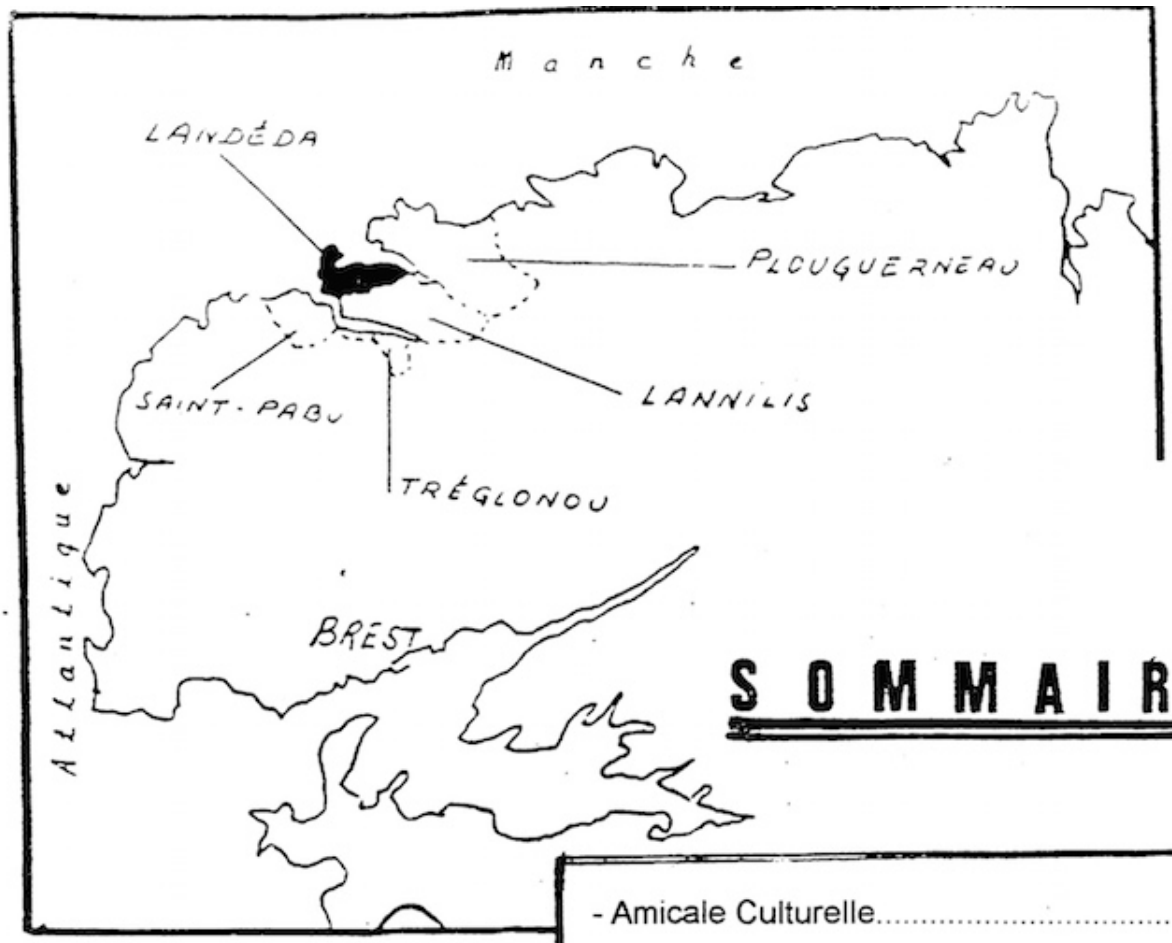
les cahiers de landeda



Publication trimestrielle de l'AMICALE CULTURELLE de LANDEDA

14 è Année. N° 54 15 F

JUIN 1997



SOMMAIRE

- Amicale Culturelle..... p. 3
- Elections législatives..... p. 5
- Bravo..... p. 6
- Souvenirs..... p. 8
- Exprimez-vous..... p. 12
- Kenavo..... p. 14
- Les nitrates..... p. 16
- LANDEDA sous la Monarchie de juillet..... p. 20
- Disques..... p. 29

Publicité + couverture..... p. 2, 30

TOUTE REPRODUCTION
(TEXTES, ILLUSTRATIONS)
EST SOUMISE A L'AUTORISATION ECRITE
DE L'AMICALE CULTURELLE

les cahiers

de

landeda

AMICALE CULTURELLE DE LANDEDA
Siège : KERAVEL BROUENNOU
29870 LANDEDA

TEL : 98.04.93.87

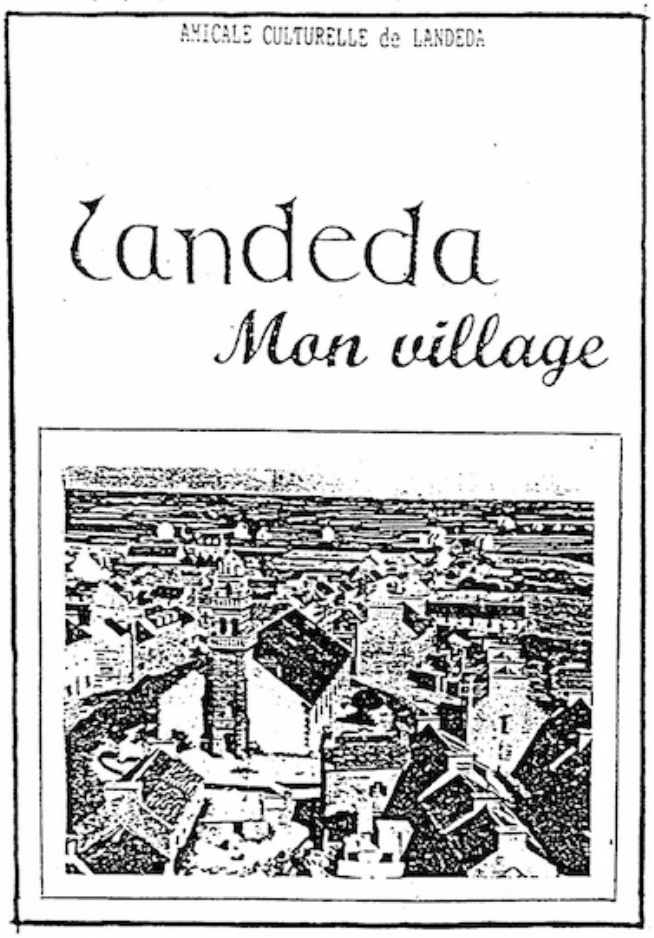
« Landéda mon village » mémoire de la commune



M. et Mme Abily, M. Menut, M. et Mme Michel, Mme Fichant, à l'origine de « Landéda mon village »

« Cette œuvre est un monument », déclarait Christian Tréguer, maire, dimanche midi, aux membres de l'Amicale culturelle, saluant ainsi leur ouvrage, « Landéda mon village ».

L'amicale a mis à profit les longues soirées d'hiver pour collecter, recueillir, rechercher, découvrir toutes les informations qui ont fait l'histoire de Landéda. 213 pages, largement illustrées par de nombreuses photos, cartes postales, diapos, confiées pour l'occasion ou composant le trésor de l'amicale, qui se lisent et se regardent avec l'envie de passer à la page suivante, tant les informations sont denses et accessibles : ici, pas de texte ou de discours pédant, mais des réalités, du quotidien, la vie en quelque sorte ! Ici, on reconnaît un ancêtre, ailleurs on retrouve quelqu'un de proche avec des traits plus... juvéniles. Lors de la présentation de « Landéda mon village », Christian Tréguer précisait que la mairie ferait l'acquisition d'une série, afin de remettre ce livre à chaque nouvelle famille venant s'installer à Landéda.



Disponible à :

LANDEDA : Mairie-Bibliothèque
Office du Tourisme
Comptoir Maritime

LANNILIS: Office du Tourisme
Maison de la Presse
Mr. Lemonnier
(Photographe)

23 MARS

Les artistes locaux ont tenu salon : une riche palette



Les visites étaient très commentées.

Fidèle à son habitude, l'Amicale culturelle de Landéda organisait dimanche le salon des artistes locaux, ouvert à tous les artistes du secteur. Maquettes, sculptures, trompe-l'œil, tableaux..., la variété était riche. Le peintre Marchadour avait apporté ses conseils à l'exposition. Un espace était réservé aux œuvres des enfants de l'école Joseph-Signor.

Ouvert à 11 h, à la salle polyvalente, le salon a été régulièrement fréquenté. Les commentaires allaient bon train. Bernadette Pochard proposait de son côté des tableaux réalisés à partir d'une photo.

Le plaisir d'un échange avec les artistes amateurs, un achat, une commande, des rencontres... L'atmosphère y était très agréable.

Cartes postales : une exposition très populaire

11 MAI



Les stands étaient assaillis par les curieux.

Proposée dans la salle du conseil municipal, l'exposition de cartes postales due à l'initiative de l'Amicale culturelle, avec les Cartophiles du Finistère, a bénéficié d'un grand succès populaire.

Dimanche après-midi, les visiteurs se sont succédé sans discontinuer, fouillant les étals pour découvrir la carte, le livre, le magazine, le timbre ou la pièce...

Le club féminin exposait également ses travaux : porcelaine, peinture sur soie, tableaux...

L'Amicale culturelle avait un stand où elle proposait ses diverses parutions : cahiers de Landéda, « Landéda mon village ». Ce dernier a montré, s'il était besoin, qu'il correspondait à une attente : ses premières ventes en témoignent.

- DATES A RETENIR -

***

- 14 Juillet ..... Puces
  Battage à l'ancienne
  Vins d'Alsace
- 7 Septembre ..... En raison de la marée
  Départ de DINARD
  Remontée de la Rance
  DINAN : Visite de la ville en petit train
- 12 - 19 Septembre ..... La Sicile

***

Si vous possédez des documents concernant LANDEDA ils paraîtront en compléments de "LANDEDA, mon village".
Merci.

ELECTIONS LEGISLATIVES

25 mai

- INSCRITS : 2 026
- VOTANTS : 1399
- NULS : 60
- EXPRIMES : 1339

Ballotage

ONT OBTENU :

F.N.	PACREAU Bernard	: 165
RPR	MIOSSEC Charles	: 568
LDI	COSNARD Marie France	: 49
PS	THOMIN Jean Pierre	: 310
Vert	BORVON Gérard	: 86
PCF	TANGUY Ronan	: 85
GE	BRUILLOT Bernard	: 43
Div	LOUIS Annaig	: 33

1er juin

- INSCRITS : 2 026
- VOTANTS : 1464
- NULS : 57
- EXPRIMES : 1407

ONT OBTENU :

- MIOSSEC Charles RPR : 807
- THOMIN Jean Pierre PS : 600

bravo

Gymnastique rythmique et sportive : le club dans la cour des grands



Les gymnastes classées.

Le club de GRS (gym rythmique et sportive) est une fois de plus remarqué au niveau national. En effet, récemment, à Clermont-Ferrand, Stéphanie Kermarrec a porté haut les couleurs de Landéda en s'octroyant une belle cinquième place à la coupe nationale PO (préparation olympique), cagégorie avenir. Cette excellente place permet au club d'être reconnu dans le secteur haut niveau.

A noter également la bonne représentation du club au championnat régional à Saint-Malo, en catégorie critérium et division régionale, avec une troisième place en DR de Mathilde Aubert, Sophie Grassot, Solène et Virginie Mobihan, Mickaëlle Nicolas et Kristell Tregan et une deuxième place pour Marie Cuq, en critérium individuel benjamines-minimes B.

Record pulvérisé : chapeau, Kersauson !

En bouclant leur périple en 71 jours 14 heures 18 minutes 08 secondes, Kersauson et ses équipiers ont amélioré le temps de Peter Blake de 3 jours 7 heures 59 minutes et 14 secondes.
En 1993, Bruno Peyron avait mis 79 jours 6 heures 15 minutes et 56 secondes.

Chantier Jeune : Landéda cultive son patrimoine



Comme ici à la fontaine Saint-Antoine, les jeunes travaillent par groupes d'une douzaine.

Déjà riche de cinq sections et fort de plus de 300 adhérents, le Patro Landéda s'est doté l'été dernier d'un service supplémentaire, le « chantier jeune ». Gage du sérieux de la formule, ces vacances actives pour ados autour du patrimoine de la commune viennent d'obtenir le label national de la Jeunesse et des Sports comme 40 autres sites de Bretagne.

Ils ont entre 14 et 18 ans et viennent pour les deux-tiers de régions extérieures à la Bretagne, Dijon, Nancy, Lyon... Par groupe d'une douzaine, ces ados vont s'affairer cet été autour des lavoirs, puits, calvaires et autres richesses patrimoniales que compte la commune. A raison de 20 à 25 h par semaine, ils vont manier la truelle, la faucille ou la scie pour entretenir et embellir les sites sélectionnés. Le reste de leur séjour sera consacré aux loisirs, grâce à une collaboration instituée avec le centre de voile.

« C'est une constante. Plutôt que de chercher à regrouper des associations, nous privilégions les partenariats. Le but est bien évidemment de proposer des activités à moindre coût. » explique Michel Marec, éducateur sportif, qui a en charge, entre autres, ce chantier jeune.

d'un chantier de jeunes adultes sur l'Ilot Cezon cherchait des mains supplémentaires. Mais la cohabitation avec les ados a été difficile. Chacun a donc décidé de faire cavalier seul ».

De l'expérience, Michel Marec a tiré un enseignement essentiel : « Un chantier trop vaste n'est pas motivant. Les plus jeunes ont besoin de changer et de voir très vite le résultat de leur travail. D'où la décision de se consacrer à des actions plus modestes ».

Pas question évidemment de travailler toute la journée, surtout lorsque l'on s'est levé aux aurores. « On est sur le terrain de 8 h à 13 h . L'après-midi est consacré à la détente autour de la voile, du VTT ou de jeux divers. En soirée, on organise veillée, repas crêpes ou petit spectacle avant de regagner les tentes ».

Riche d'enseignements

Pour son animateur, qui s'entoure au chantier de moniteurs Bafa et de techniciens de la commune, la formule présente de multiples avantages. « Bien sûr, il y a la satisfaction d'œuvrer pour l'environnement. Mais surtout, les ados dialoguent et partagent leurs expériences avec des jeunes de cultures différentes. Ils apprennent à respecter l'autre et à vivre en société. On en garde toujours quelque chose ».

Alain Coquil

Le Patro propose également des mini-camps d'été à l'Aber-Vrac'h

Concours de chevaux de trait : de superbes pouliches



L'attente de la présentation.

Puissantes, musclées, les pouliches présentées mardi après-midi au concours de chevaux de trait étaient superbes. Venues de tous les élevages des environs, elles ont rivalisé de beauté. Le jury des haras de Lamballe a dû toutefois les départager.

Le classement

Pouliches d'1 an. — Trait : 1. « Irène » (BR), de Corentin Lossec, Plouguerneau; 2. « Iroise » (BR) de René Chever, Landéda; 3. « Ironnic » (BR), de Jean-François Boucher, Plouguerneau; 4. « Izabell » (BR), de Jean-François Boucher, Plouguerneau; 5. « Itron » (BR), de Jean-Marie Boucher, Plouguerneau;; 6. « Introne » (BR), de Jean-Marie Boucher, Plouguerneau.

Trait Postier : 1. « Indochine » (BR), de EARL Lossec, Plouguerneau.

Pouliches de 2 ans. — Trait : 1. « Héléna » (BR), de Jean-Louis Marchadour, Plouvien; 2. « Hirondelle (BR), de Jean-Marie Boucher, Plouguerneau; 3. « Héléna » (BR), de Jean-Marie Boucher, Plouguerneau;; 4. « Hermione » (BR), de Jean-Marie Boucher, Plouguerneau.

Trait postier : 1. Hollande (BR), de EARL Lossec, Plouguerneau; 2. « Hortensia (BR), de René Chever, Landéda.

Pouliches de 3 ans. — Trait : « Gracieuse (BR), de Jean-Marie Boucher, Plouguerneau.

Trait postier : 1. « Gamine » (BR), de Jean-François Boucher, Plouguerneau.

Jean GUIZIOU

--oOo--

DIMANCHES ET FETES

--oOo--

Si le pardon de Landéda ne plaît guère à Mamm , il en est un qui trouve grâce à ses yeux : celui du Folgoat, le 8 septembre.

La basilique est plantée au coeur du Pays léonard. La guerre a encore affermi la vénération pour Notre-Dame. Dans leur misère (14), les gens du Léon ont rejoint le pauvre SALAUN (15). Comme lui, ils ont imploré, ils implorent Marie.

Mes soeurs sont des habituées du pardon de Folgoat. Dès que mes jambes sont capables de faire les quelques vingt Kilomètres de la route, je les accompagne. Nous partons de bonne heure: il fait encore nuit. Lannilis dort lorsque nous traversons le bourg. Le jour semble se lever peu après. Mais voici le brouillard, de plus en plus épais au fur et à mesure que nous nous enfonçons dans la vallée. Voici enfin LE DIOURIS (16), et maintenant, nous remontons la pente, vaillamment, dans cette ouate humide et froide. Mais voici le plateau, et, subitement, à Kernilis, le grand soleil . Encore une heure de marche, nous apercevons les tours du Folgoat.

Nous sommes, bien entendu, largement en avance. Nous avons tout le temps d'aller boire du café et de nous rendre à la fontaine, celle qui est gardée par la statue de la Vierge. La grand-messe n'a pas lieu dans la basilique: celle-ci ne saurait contenir tout ce monde. Elle se déroule en plein air sur une grande pelouse au fond de laquelle une sorte de chapelle a été édifiée .

(14) La Bretagne, dans son ensemble, a payé au conflit un lourd tribut (en hommes et en chevaux). La situation dans les fermes a été en général très difficile.
(15) SALAUN, le fou du bois (d'où FOLGOAT).
(16) C'est le point où L'ABER WRAC'H, rivière, devient estuaire soumis à la marée.



Nous sommes, bien placés au bord de l'allée centrale qui y conduit, et nous assistons au défilé des bannières. beaucoup appartiennent à des paroisses dont le nom ne me dit rien: Saint-Frégant, Saint -Efflam, Loc Brévalaire... Mais voici celles que j'attendais: Lannilis, avec ses porteuses élégantes du haut en bas, mais d'un maintien quelque peu affecté; Plouguerneau, où on n'a pas lésiné sur la quantité; et enfin Landéda dont les femmes solides et décidées arborent la coiffe des grands jours, cette cornette qui évoque assez fâcheusement certain bigorneau très pointu de nos grèves.

La messe est magnifique: on dirait la grand-messe de Landéda, le 15 août. Mais en plus grand . Le sermon est un beau morceau d'éloquence,bien sûr, il est émaillé de mots savants que je n'ai jamais entendus à la maison, encore moins dans les champs. Mais cela fait sensation. Si Marivon est là, elle apprécie. sûrement , elle qui s'y connaît; et, au lavoir de Troménec, le vocabulaire ne manquera pas de s'enrichir.

Mais, ce que j'aime le plus, c'est le Credo, et particulièrement les passages qui reviennent aux hommes, à ces Léonards dont la foi est simple, sobre, mais combien solide, et qui sont venus aujourd'hui au Folgoat dans leurs plus beaux vêtement - surtout le plus beau chapeau à guides et à boucle d'argent -, avec leur voiture amoureusement astiquée et avec la jument qui a le plus d'allure. Le Credo est chanté par des milliers et des milliers de personnes. Il remplit toute la place. Il franchit la route et, par-dessus la basilique, inonde la campagne tout autour.

Comment, ce jour-là, sommes-nous rentrés à la maison? J'étais bien fatigué! je me rappelle qu'à midi nous avons mangé des oeufs à la neige : j'ai cru comprendre que cette spécialité hors du commun - pour nous - était presque obligatoire après la messe . Je me rappelle aussi que l'après-midi a été interminable et pénible sous le soleil. Aux Vêpres, il y a encore eu un sermon, mais en français, celui-là, et écouté d'une façon bien distraite, car haché par les vigoureux flons-flons de quelque manège installé sur la place, en bas de la pelouse. Puis, nous nous sommes traînés au milieu des marchands de bric-à- brac.

Cette journée au Folgoat, d'abord exaltante, a été finalement décevante. Le matin, nous étions des pèlerins, pleins de foi et d'allant. Dans la soirée, nous n'étions plus qu'une variété de touristes, flasques et sans consistance.

Porter la bannière au 15 août, aux pardons de Sainte-Marguerite et de Brouënnou, ou le 8 septembre au Folgoat, n'est pas exceptionnel: à peu près tout le monde y passe, selon un tour fixé par la tradition. D'autres fonctions sont plus astreignantes et durent plus longtemps: par exemple, sont désignées pour une année entière les équipes chargées de la distribution du pain bénit à la grand-messe et celles chargées de la quête.

Pour le pain bénit sont choisis des hommes encore jeunes mais déjà établis. L'équipe comprend deux hommes qui se partagent la nef: l'un, côté autel de la Vierge, l'autre côté autel du Sacré Coeur. Chacun porte une corbeille remplie de petits cubes de pain destinés à toutes les personnes qui assistent à la messe. Mais, sur le rebord de la corbeille, disposés en couronne, il y a un certain nombre - vingt peut-être - de tranches de pain bénit. C'est encore la tradition - où entrent en jeu notamment l'âge, la position sociale, la parenté aussi - qui aide les porteurs de corbeille à choisir les bénéficiaires de ce pain destiné à être tout à l'heure partagé en famille, lors du déjeuner, au moment du bénédicité. Il ne ferait pas beau que, le premier dimanche, AN AOTROUN MEAR ne soit pas servi! Mais au fur et à mesure que l'année s'écoule, d'autres critères jouent: il y a, par exemple, le cas des étrangers et, à la bonne saison, spécialement celui des touristes. Voilà une bonne occasion pour les jauger. Car il faut vous dire que lorsqu'on vous fait l'honneur de recevoir cette tranche de pain, il convient, non seulement de dire merci, mais aussi de remettre au porteur une pièce ou un billet. Là, c'est le bon goût qui commande: à votre position sociale correspond une certaine somme . Alors, gare à celui qui se contente de donner une pièce dérisoire, alors qu'il devrait donner plus: sa réputation de pingre est désormais établie. Mais le cas de celui qui remet un billet trop gros - beaucoup trop gros pour lui - est encore plus pendable : quelle prétention ! Quel manque d'éducation !

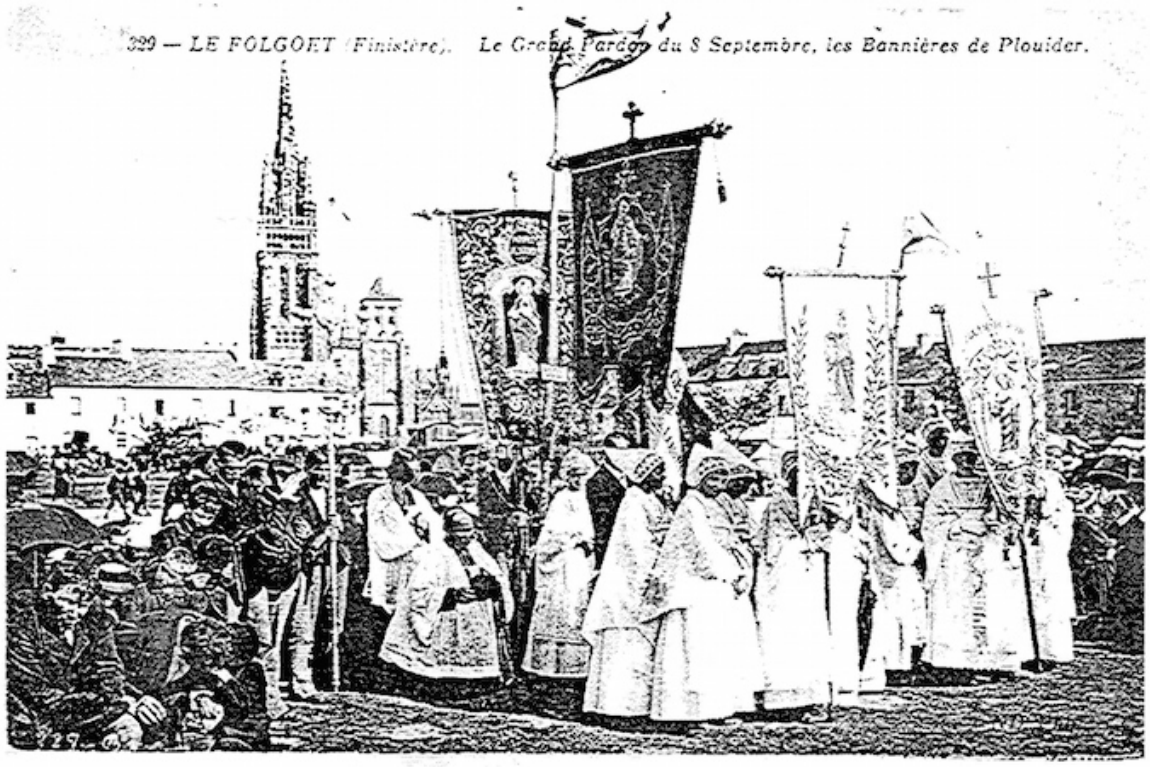
La quête - qu'il ne faut pas confondre avec le rôle de la chaisière -

est aussi faite par des équipes désignées pour l'année (17). Ici, les corbeilles sont remplacées par des plats de cuivre: au bruit que fait votre pièce, les oreilles exercées peuvent ainsi jauger la valeur de votre obole. Si, d'aventure, vous êtes amené à déposer un billet dans le plat, il est sage de le déployer au préalable, pour que votre générosité ne passe pas inaperçue !

Les équipes chargées de la quête sont mobilisées, à la fin de l'été lorsque la moisson est finie et que, dans les fermes, les coffres sont pleins, pour la collecte du denier du culte. En effet, si au bourg et à l'Aber-Wrac'h Monsieur le Recteur, accompagné du bedeau, se contente de passer dans les maisons pour y recueillir billets ou menue monnaie, la campagne pose un tout autre problème. Il faut faire le tour de la paroisse, avec chevaux et charrette, car, dans tous ces hameaux et ces fermes isolées, on s'acquitte ordinairement en sacs de blé. Une certaine année, mon oncle de Cléfos a ratissé ainsi - avec son attelage et en compagnie du vicaire en tenue de campagne - une bonne portion de la commune. Comme il est bien connu, et qu'il fait chaud, il ne peut évidemment pas refuser, à chaque station, un bol de café, ou, plus souvent, un petit remontant plus corsé. Heureusement, Monsieur Bleiz veille: l'expédition au complet - hommes, chevaux et charrette bien chargée - a trouvé avant la nuit le chemin du presbytère.

---

(17) En temps ordinaire, il y a trois quêtes, dans l'ordre:
- SAINT GONGAT, Patron de la Paroisse.
- NOTRE-DAME DES ANGES,
- Pour les défunts (EVIT AN ANAOUN. C'est le plat le mieux rempli.) de Noël au 31 janvier, il y a un quêteur supplémentaire (EVIT AR MABIG BIAN) choisi parmi les distributeurs de pain bénit.



EXPRIMEZ VOUS

* * *

OÙ VA LE BRETON ?

Qui sont les bretonnants aujourd'hui ? Plusieurs enquêtes permettent de répondre à cette question, même si la réalité est difficile à quantifier.

L'INSEE a publié quelques études qui mettent en évidence trois groupes distincts de bretonnants : ceux qui l'ont eu pour langue maternelle, ceux qui ont imité leur entourage et enfin ceux qui l'ont appris à l'école.

On évalue à 268 000 le nombre des bretonnants "de naissance". 95% d'entre eux vivent en Basse-Bretagne. Dans leur grande majorité, ces bretonnants sont âgés : 202 000 ont plus de 60 ans et seulement 2 000 ont moins de 16 ans. Ils sont plutôt ruraux (70% vivent dans des communes de moins de 10 000 habitants) et 80% d'entre eux ont arrêté l'école avant 14 ans.

Le second groupe rassemble 381 000 bretonnants qui, francophones d'origine, comprennent néanmoins le breton. Comment l'ont-ils appris ? En écoutant leurs parents ou leurs grands-parents. Les membres de ce deuxième groupe maîtrisent moins bien la langue que leurs parents.

Enfin, on compte environ 40 000 bretonnants qui ont appris le français comme langue maternelle, qui ont vécu dans un environnement totalement francophone mais qui ont fait la démarche de suivre des cours de breton. En règle générale, ces bretonnants sont jeunes : 55% d'entre eux ont moins de 30 ans. 25% vivent en pays gallo. Ces bretonnants par l'école sont dans l'ensemble bien scolarisés : plus de la moitié d'entre eux ont un niveau égal ou supérieur au bac. Autre caractéristique de ce groupe : il est plutôt féminin (66% chez les plus de 16 ans) et urbain (3/4).

En mettant en évidence l'existence de ces trois groupes, on constate immédiatement que l'histoire de la langue bretonne est quasiment palpable : les 65-70 ans sont des bretonnants de naissance, les 35-40 ans des bretonnants par immersion et les 15-30 ans des bretonnants par enseignement.

On peut donc affirmer, sans peur d'être démenti, que, pour la langue bretonne, l'immédiat après-guerre (ceux qui ont 50 ans aujourd'hui, sont nés vers 1945 et n'ont pas eu le breton comme langue maternelle) constitue une période de rupture et marque le début d'une phase de déclin.

Fañch Broudic confirme cette hypothèse dans un article publié en février 96 dans la revue Armen. Se basant sur une enquête réalisée en 1946 par 124 séminaristes dans le diocèse de Quimper et du Léon, il rapporte que la très grande majorité de la population est bretonnante mais que l'usage du français tend à se généraliser très rapidement. "Selon Louis Elegoët, tous les enfants avaient le breton comme langue maternelle à Saint-Méen en 1946 ; dès 1952, ce n'est plus le cas que d'un sur dix."

Plusieurs facteurs expliquent cette généralisation du français. Le développement des nouvelles technologies en est un. En effet, les discussions techniques, agricoles ou maritimes se font en breton mais, avec les nouvelles technologies, de nouveaux termes, français, apparaissent, qu'il faut bien utiliser.

D'autres éléments expliquent l'abandon du français. Juste après la guerre, l'usage du français devient "à la mode" et surtout, l'usage du breton est considéré comme un handicap, voire une tare. Les parents qui souhaitent faciliter l'accès aux études de leurs enfants ne leur parlent qu'en français. D'autres ne souhaitent pas que leurs enfants subissent les mêmes humiliations qu'eux à l'école ou au service militaire. Pour d'autres enfin, l'abandon du breton correspond à un rejet de la société traditionnelle bretonne, jugée trop rigide.

Il s'agit là de causes internes à la société bretonne mais l'Etat a, de diverses façons, contribué au déclin du breton.

L'école est souvent accusée d'avoir "tué le breton" et on peut citer plusieurs dizaines de notes ou de discours dans lesquels des ministres ou des inspecteurs d'académie demandent aux instituteurs que "pas un mot de breton ne soit prononcé à l'intérieur des écoles". On sait même que des primes ont été accordées à des instituteurs totalement francophones pour qu'ils viennent enseigner en Bretagne.

A peine franchi les portails de l'école, les jeunes bretons reparlent pourtant leur langue. Comment pourraient-ils s'exprimer autrement avec leurs parents qui ne parlent pas français ? Si l'école n'a pas, à elle seule, provoqué le déclin du breton, elle porte cependant une lourde responsabilité dans le grand bouleversement linguistique de le fin des années 40.

Les médias aussi ont participé au développement du français. On a pu compter une dizaine de publications entièrement en breton. Mais une seule -Kroaz ar Vretoned- avait un rythme de publication hebdomadaire. Comment cette presse pouvait-elle rivaliser avec les deux quotidiens d'expression française, Ouest-Eclair et la Dépêche de Brest ?

Autre facteur d'explication, le développement des mouvements de population. Le service militaire et les guerres ont mis les jeunes Bretons en contact avec des francophones même si, entre eux, ils parlent leur langue.

Les déplacements pour des raisons économiques ont également permis le développement du français. Les échanges entre les villes (francophones) et les campagnes rurales (bretonnantes) mais aussi l'exode rural vers l'extérieur de la Bretagne ont "francisé" de nombreux bretonnants.

Voici quelques raisons qui expliquent comment et pourquoi l'usage du français s'est généralisé dans notre région.

La langue bretonne peut-elle aujourd'hui se redévelopper ? Sans doute. La forte identité culturelle de notre région et la richesse intellectuelle que constitue le bilinguisme plaident en faveur d'une augmentation du nombre des bretonnants.

Depuis 6 ans, le nombre des élèves inscrits dans des classes bilingues augmente de 20% tous les ans. Et la tendance ne cesse de s'accentuer. Le breton a encore de beaux jours devant lui.

Texte transmis par Jean Yves CABON



kenavo...

Le puits de Kerviré



Depuis des lunes et des lunes ...
Depuis des temps et des temps ... j'avais élu domicile à Kerviré et j'avais vu construire un puits. Bien sûr ce n'était pas une oeuvre architecturale. Non, un simple puits construit par les paysans du lieu ... je l'aimais bien ce puits ... Caché le jour dans les talus et les buissons comme mes voisins les korrigans, je sortais la nuit jusqu'à l'aube et dansais avec eux dans des rondes folles ... Mais si certains portaient malheur à ceux qui les dérangeaient dans leurs ébats nocturnes et même parfois les faisaient mourir, je n'étais pas de cette espèce. Esprit follet, farfadet, j'étais un lutin pacifique et regagnais tranquillement mon abri, le jour venu ...

On ne me voyait pas dans la journée, mais moi, je voyais, j'écoutais, reconnaissant les bruits, le crissement des sabots, le lourd piétinement des quelques vaches et chevaux venant s'abreuver dans l'auge proche, le roulement des charrettes.

Les enfants apportaient aussi une joyeuse animation se penchant sur la margelle pour s'apercevoir au fond ou lançant quelques pierres attendant le choc sur la surface de l'eau.

J'aimais cet endroit, cette campagne paisible et même le grand souffle du vent venu de la mer ...

Puis un jour! Ah! ce jour, des paroles inhabituelles vinrent troubler la quiétude du lieu. Il y avait là plusieurs personnes inconnues et je compris qu'elles parlaient du puits

- Ce n'est qu'un tas de pierres! disait l'un.
- On le remontera à côté ajoutait un autre.
- Mais ce puits appartient à notre patrimoine rétorquait un troisième. Il est la mémoire de Kerviré, le souvenir de nos anciens.

La discussion était animée entre partisans de la destruction et ceux de la conservation ...

- Avez-vous au moins pris une photo?
- Inutile, nous savons construire un puits ...

Finalement la décision tomba, brutale, officielle :

- Il n'est pas inventorié par les Monuments de France. Etant sur un terrain communal, la mairie a le droit de décider de sa destruction. D'autre part des impératifs économiques liés au passage d'engins agricoles (!) sont à l'origine de cette décision. Nous allons de toute façon conserver les pierres et nous pourrons un jour le remonter à côté.

C'est curieux, cette façon qu'ont les hommes, d'évoquer toujours quelque "bon" prétexte pour couvrir une mauvaise action ou défendre leur intérêt. Quant à leurs promesses je vous laisse libres de juger ...

Un jour, triste jour, c'était le 5 Mars 1991 (plus de six ans déjà ...) je les vis arriver avec leurs outils. Il ne leur fallut pas longtemps pour détruire cet ouvrage familier. Les pierres, dont les plus belles avaient subi l'outrage du burin, furent entassées non loin ... Dès lors les promeneurs n'auront plus le plaisir de se pencher sur la margelle et ne pourront plus imaginer ce qu'était autrefois la quête de l'eau ...

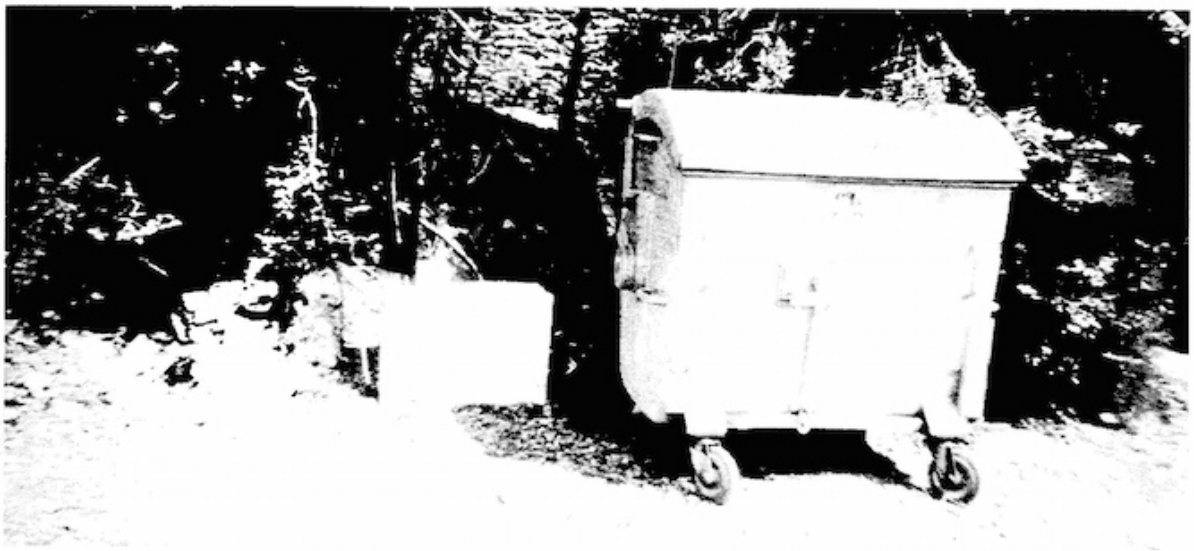
"Nous le remonterons un jour" ... Mais les jours, les années passèrent. Des pierres disparurent une à une, puis la manivelle, puis l'axe. Triste destin pensais-je!



Mais ce n'était pas la fin d'un "chemin de croix". Au nom de la fée "moderniste", des hommes, il y a peu de temps, démolirent le tas de pierres et installèrent un coffret mystérieux.

On me privait de mes souvenirs ...

Le lieu a-t-il gagné en attrait, en beauté, en pittoresque? ...

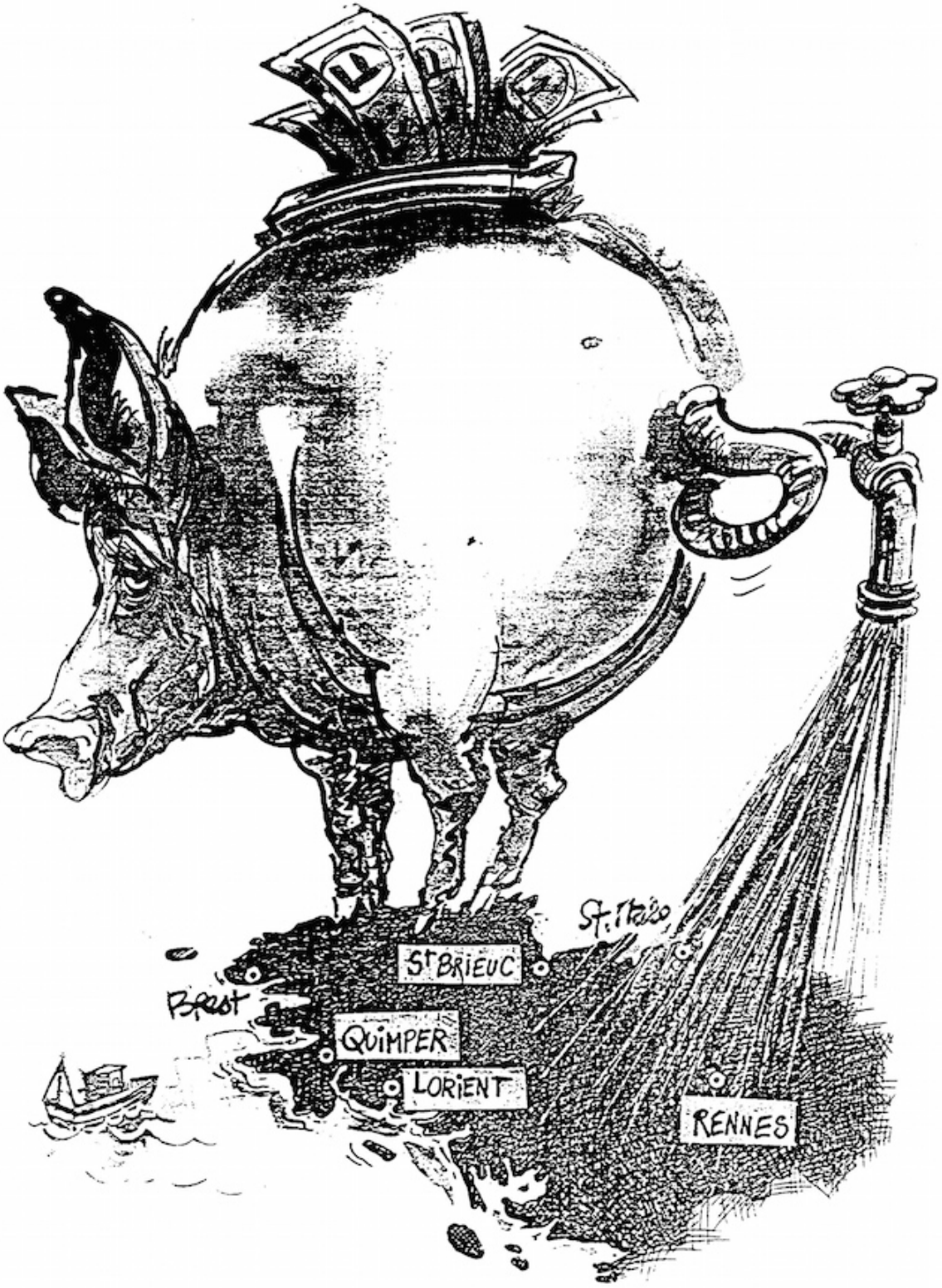


Ayant perdu le cadre de ma vie, j'ai décidé, avec tristesse, de quitter ces lieux. Puisse quelque korrigan maléfique rappeler aux destructeurs la date du 5 Mars 1991. Merci à ceux qui défendirent ce puits pour le léguer aux générations à venir ...

Kénavo.

Vous n'entendrez plus parler de moi, le lutin de Kerviré.

S. MICHEL



Les nitrates jusqu'à la lie

L'agriculture intensive avait arrêté l'exode rural et sorti la Bretagne de la misère. Aujourd'hui, on l'accuse d'avoir pollué la nappe phréatique et les rivières. C'est tout un modèle économique qui est sur la sellette

« Si des mesures ne sont pas prises, prè
de 70 % des ressources en eau de la Bretagn
seront hypothéquées d'ici à l'an 2000 :

Les nitrates jusqu'à la lie

L'agriculture intensive avait arrêté l'exode rural et sorti la Bretagne de la misère. Aujourd'hui, on l'accuse d'avoir pollué la nappe phréatique et les rivières. C'est tout un modèle économique qui est sur la sellette

Pénétrant dans le bâtiment d'engraissage, l'éleveur prévient : *"Ici, cela sent tout de suite plus fort."* c'est un euphémisme. Derrière une enfilade de portes, les porcs tournent dans des cellules sombres. Dans la salle d'embarquement, des tuyaux courent au plafond : les animaux reçoivent une douche censée les détendre avant de grimper dans les camions, puis une deuxième à leur arrivée à l'abattoir. Les cochons sont de grands stressés. La maternité, où cinq cents truies mettent bas très régulièrement des portées d'une vingtaine de petits, semble moins carcérale dans sa douce chaleur. La soupe y est dosée au gramme près par un ordinateur. Elle est préparée avec de l'eau de source... *"sans nitrate"*, reconnaît Guillaume Roué avec un petit sourire.

L'éleveur s'insurge : *"D'accord, les nitrates, c'est nous, mais pas les phosphates, ni tout ce que les urbains nous mettent sur le dos ! Nous avons franchi la ligne rouge, mais ce n'est pas en nous le répétant tous les jours, en nous menaçant du tribunal, que cela va aller mieux ou plus vite."* Ancien responsable du centre départemental des Jeunes Agriculteurs (CDJA), président du groupement porcin Prestor (six cents éleveurs, production annuelle d'un million de porcs, cinquante salariés : vétérinaires, techniciens, etc.), Guillaume Roué est un homme influent.

En 1995, ce leader libéral perd la tête de la chambre d'agriculture du Finistère, au profit de ses adversaires de la Confédération paysanne, de sensibilité de gauche, qui prônent un autre modèle d'élevage. C'est une première en France. Plus qu'un signal d'alerte, sa défaite a fait l'effet d'un séisme dans le Finistère, le département de l'Ouest le plus touché par la pollution, avec les Côtes-d'Armor.

Il y a quelque chose d'ébranlé au pays de Bretagne. Voilà les seigneurs de l'agriculture intensive mis en demeure de se justifier. Eux qui, en trente ans, ont sorti la région de la misère, arrêté l'exode rural, vengé le complexe de Bécassine en somme, se voient déboulonnés de leur piédestal pour avoir pollué les rivières. Le choc est rude. Si l'eau a fait venir la tempête, c'est en fait, tout un modèle économique fondé sur *"la religion intégriste du progrès"*, comme disent de nombreux Bretons, qui est aujourd'hui sur la sellette.

Certaines régions peuvent tarder à se préoccuper de l'état de leur nappe phréatique. Pas la Bretagne, dont 80% de l'eau potable provient des rivières. Il n'est plus possible d'éluder le problème : les interdictions de ramasser les coquillages se multiplient et les marées d'algues vertes nauséabondes envahissent les plages. Soixante et onze cantons sont classés "zones d'excédents structurels", autrement dit saturés de lisier. Le développement des élevages y est interdit depuis peu. Les villes en sont réduites à acheter des hectares de terrain pour protéger leurs captages d'eau. En fait, c'est la Bretagne tout entière qui vient d'être classée "zone vulnérable" par la Commission européenne.

Les quatre départements de l'Ouest représentent plus de la moitié de la production française de porcs, 30% de la viande de veaux, 40% de la volaille et des œufs, soit 12% de la production totale sur 6% de la surface agricole du pays. Les glorieuses luttes paysannes lancées à la fin des années 50 permettent de comprendre une telle concentration. Afin de maintenir le plus de bras aux pays, les responsables d'alors ont misé sur l'élevage hors-sol avec des bêtes engraissées en batteries. C'est ainsi que, faute de terre pour l'épandre, on a transformé un fertilisant naturel, le lisier, en déchet particulièrement encombrant. Suivant le même mouvement, le maïs a remplacé les prairies, et les engrais, chimiques cette fois, participent aux atteintes à l'environnement. les chercheurs commencent à mesurer les pesticides présents dans l'air.

Très en vogue ces temps-ci pour ses embruns vivifiants, son authenticité, ses marinières rayées et ses ports de pêche, la Bretagne joue son image de marque avec ses usines d'incinération de fientes de volailles et ses porcheries géantes. Aux yeux des touristes, mais aussi des consommateurs. Qui voudra bientôt des choux-fleurs, des artichauts, des jambons et des coquillages aux nitrates ?

Pendant longtemps, les administrations ont fermé les yeux - il fallait nourrir les Français à bas prix -, et la plupart des élus locaux avec elles. En 1976, un règlement national limite à quarante le nombre de porcs par hectare. Qui s'en soucie ? *" Jusqu'en 1987-1988, nous n'avions aucun problème d'autorisation, Paris nous soutenait. Il fallait faire barrage aux Danois, c'était bon pour le franc"*, se souvient un éleveur du Finistère.

Mais Paris a changé d'avis. Comme plusieurs de ses prédécesseurs ministres de l'environnement, Corinne Lepage est entrée en résistance face aux lobbys bretons. Son homologue de l'agriculture ne s'est pas désolidarisé de son action. *" Si des mesures importantes ne sont pas prises, près de 70% des ressources en eau de la Bretagne seront hypothéqués d'ici à l'an 2000"*, prévenait Philippe Vasseur, en 1995. La crise de la " vache folle " ne peut que l'inciter à la fermeté. *"Les exigences des consommateurs ont changé, il faut leur fournir la qualité qu'ils demandent"*, martèle en substance le ministre, en évoquant sa future loi d'orientation agricole. *" Bien sûr qu'il faut arrêter le développement"*, lâche tranquillement Marylise Lebranchu (PS), maire de Morlaix.

Ce genre de propos résonne pourtant comme une obscénité sur cette terre du Léon, fief d'Alexis Gourvennec. Avec lui, ce pays du Nord-Finistère est devenu le symbole du réveil breton, l'image même du libéralisme dur appliqué à la terre. Brittany ferries, Crédit agricole, groupement porcin, coopérative de légumes : Alexis Gourvennec est partout, préside tout. Les habitants du Léon lui ont emboîté le pas : les légumes bordent la frange littorale, où les serres poussent à vive allure, les éleveurs de porcs et de volailles occupent l'intérieur des terres. En amont, les pisciculture se sont multipliées, transformant parfois *"le Queffleuth en rivière d'ammoniaque"*, témoigne M^me^ Lebranchu.

Le Léon, *"terre de prêtres et de missionnaires"*, a connu dans les années 1950-1960 *"une véritable révolution culturelle, passant de préoccupations de salut dans l'au-delà à l'adhésion à l'idéologie de l'efficacité économique avec une facilité remarquable"*, écrit le géographe Corentin Canévet, dans son ouvrage le Modèle agricole breton (Presses universitaires de Rennes).

La rançon de ce sens aigu de l'entreprise a un coût élevé. M^me^ Lebranchu comptabilise les dizaines de millions de francs d'investissement déjà réalisés pour la distribution et l'assainissement de l'eau. La révolte guette. *"Les manifestations violentes de paysans ont fait partie du folklore local, la population de Morlaix ne les accepte plus"*, estime le maire. M^me^ Lebranchu rapporte tous les efforts réalisés pour *"traiter le problème à la source depuis 1986, sans résultat pour le moment"*, malgré les subventions consenties pour mettre les exploitations aux normes. *"Il faut quinze ans pour nettoyer, et nous approchons des 50 milligrammes de nitrates par litre"*. C'est la norme maximale tolérée par l'Union européenne. Passé ce seuil fatidique, le Léon risque d'avoir à payer une nouvelle usine de dénitratation.

"Halte au gaspillage des deniers publics ! Non à la stratégie de la facilité !" : ils étaient deux cents à manifester sous la pluie, devant l'hôtel de ville de Saint-Brieuc, le 12 février. Le collectif Eau pure est venu encourager le conseil municipal *"à tenir bon"*. Ce jour-là, les élus étaient confrontés à une question cornélienne : devaient-ils refuser la création d'une unité de dénitratation, au risque de mettre à mal la solidarité intercommunale ? En aval, sur la Côte du Goëlo, il est, en effet, urgent de faire baisser les taux de produits azotés.

Si mouvements de consommateurs et écologistes ne veulent plus de ces investissements, c'est que, comme l'indique Claude Saunier (PS), le maire de Saint-Brieuc, *"les usines des Côtes-d'Armor ont, en fait, permis l'accélération de la pollution"*. Plus on traite en aval, plus on se laisse aller en amont. Depuis 1990 et la première délibération municipale prônant la prévention comme unique solution, *"nous sommes en permanence en stratégie de tension vis-*

à-vis des autres collectivités locales et des représentants de l'Etat." Les uns et les autres ayant récemment fait l'effort de concevoir un schéma d'approvisionnement en eau pour le département, Saint-Brieuc vient, après cinq ans de débats, de se résoudre, *"par précaution"*, à l'ouverture d'une longue procédure préalable. Mais si les courbes de pollution ne s'infléchissent pas, le projet pourrait ne pas aboutir, à en croire M. Saunier.

Les Côtes-d'Armor sont en pointe dans la rébellion des consommateurs bretons, las de devoir acheter des bouteilles d'eau minérale et de voir s'envoler leurs factures. Ici, le collectif Eau pure, aiguillé par la respectée association Eau et Rivières de Bretagne, a déjà fait condamner, fin janvier, les deux géants de la distribution de l'eau. Depuis quelques mois, il incite les particuliers à ne pas verser la redevance pollution jugée mal employée. Le mouvement commence à faire des émules dans les départements voisins.

Ambroise GUELLEC (UDF-FD), député, vice-président du conseil régional et président de l'agence de l'eau Loire-Bretagne qui collecte cette taxe, n'apprécie pas du tout cette fronde. *"C'est un coup tiré dans la mauvaise direction"*, se plaint-il. Que les exploitations agricoles soient les seules à ne pas -encore- acquitter cette fameuse redevance a probablement joué dans l'agacement des récalcitrants. Dans le bilan que M. Guellec tire de la situation bretonne, nul n'est épargné : les agences de l'eau, qu'il aimerait *"plus impliquées dans l'action"*, *"le milieu politique pas très courageux"*, les très nombreuses associations de protection de l'environnement *"pas toutes sincères"*, cette frange d'agriculteurs *"qui écarte toute contrainte au nom d'un productivisme sans limite"*.

Mais il rend aussi hommage aux responsables d'organismes agricoles, qui ont entamé une formidable compagne de conviction. Jean Salmon, président de la chambre régionale d'agriculture et responsable du groupe environnement de la FNSEA, en témoigne : *"Il y a cinq ans, dans le milieu, il était risqué d'aborder la question de l'environnement. Aujourd'hui toutes nos réunions portent sur ce thème."*

Le 18 février, Anne-Marie Crolais, présidente du comité régional porcin, présentait à la presse l'offensive de charme des *"mal-aimés du secteur"*, tout en rassurant son auditoire : *"Le besoin de communiquer n'a pas pour but de nous dédouaner de nos responsabilités." "Il n'y aura pas d'agriculture durable sans solution du problème de l'eau"*, affirmait-elle avant de tenter une conclusion hasardeuse : *"Voilà trente ans que nous faisons de l'agriculture durable en Bretagne, nous souhaitons bien continuer encore autant."*

Même si le message n'est pas encore complètement compris, non plus que le financement d'être à la hauteur, la prise de conscience est bien en marche. Par fierté ou par optimisme, chacun se dit persuadé que la région aura surmonté ses soucis avant les autres. L'indéfectible confiance dans le progrès technique - qui reste en matière de dépollution à inventer - laisse penser à une partie du milieu agricole qu'il sera possible de pressurer toujours davantage la poule aux œufs d'or, sans dommage. Les autres, comme René Quéméné, le nouveau président de la chambre d'agriculture du Finistère, parle *"de mission, de contrat avec le reste de la société, d'aménagement du territoire, de paysages"*. Cependant, l'opposition entre les deux camps tient moins au respect de la nature qu'à leurs divergences politico-économiques. La seule loi du marché, autrement dit la règle du plus fort, s'accommode mal du sauvetage de l'eau en Bretagne.

Martine Valo
Dessin : Hélène Perdereau
Le Monde - Samedi 22 mars 1997

LE GOEMON

1. UNE LONGUE LUTTE

De 1830 à 1848, les conseils municipaux et les maires de Landéda eurent à s'intéresser à la question de la récolte du goëmon qui constitua pour eux une de leurs principales préoccupations. Pour comprendre cette situation, un retour en arrière est indispensable.

Lorsque la grande paroisse de PLOUDINER éclata vers le 13ème siècle et donna naissance aux paroisses de LANDEDA, BROUENNOU et LANNILIS, on ne pouvait imaginer les conséquences qui pourraient en résulter. En effet, les habitants des paroisses côtières bénéficiaient seuls de la récolte du goëmon. Pendant les premiers siècles qui suivirent la séparation, tout sembla se passer harmonieusement puis des conflits apparurent entre les habitants de Landéda et de Brouënnou d'une part et ceux de Lannilis, puis entre Landéda après sa fusion avec Brouënnou (ordonnance royale du 3 octobre 1822) et Lannilis. Qui pouvait prétendre bénéficier de cette manne marine qui constituait le goëmon, engrais indispensable à l'agriculture?

Une ordonnance royale de 1681, pour mettre fin aux contestations, fixa les modalités de la coupe et de la récolte du goëmon.

"Les habitants des Paroisses situées sur les côtes de la mer, s'assembleront le premier Dimanche du mois de Janvier de chacune année, à l'issue de la Messe paroissiale, pour régler les jours auxquels devra commencer et finir la coupe de l'herbe appellée varech, sart ou goëmon, croissant en mer à l'endroit de leur territoire.

Faisons défenses aux habitants de couper les varechs de nuit et hors les temps réglés par la délibération de leur communauté, de les cueillir ailleurs que dans l'étendue des côtes de leurs paroisses, et de les vendre aux forains, ou porter sur d'autres territoires, à peine de cinquante livres d'amende, et de confiscation des chevaux et harnois. Permettons néanmoins à toutes personnes de prendre indifféremment, en tout temps et en tous lieux, les varechs jettés par le flot sur les grèves, et de les transporter où bon leur semblera.".

Cette ordonnance réservait aux seuls habitants des communes côtières le droit de cueillir le goémon sur la côte à l'endroit de leur territoire. Cependant une déclaration royale en date du 30 mai 1731 élargissait les possibilités de récolte en énonçant : "Permettons aux pêcheurs et autres d'aller avec des bateaux pour cueillir en tous temps et

saisons les dites herbes qui croissent sur les îles et rochers déserts en pleine mer et de les transporter où bon leur semblera sans qu'ils puissent être troublés ni inquiétés".

C'était reconnaître "que ce goémon doit appartenir au premier occupant attendu qu'il s'agit d'un terrain absolument détaché du continent et du rivage, sur lequel terrain, par conséquent, les riverains ne peuvent avoir un droit acquis exclusivement à d'autres, il en résulte que ce goémon n'appartient pas plus aux habitants d'une commune qu'à ceux de toutes les autres , qu'il est permis de le couper toute l'année et que les individus qui se livrent à l'exploitation de cette plante sont libres de la transporter à quelque distance que ce puisse être soit pour l'employer à eux-mêmes, soit pour un objet de commerce".

Une lettre ministérielle du 15 novembre 1816 établissait bien que "la pêche du goémon doit être distinguée en deux espèces, celle qui se fait le long du rivage, sur les rochers qui bordent la côte et celle qui consiste à aller cueillir cette plante sur les îles et rochers déserts situés en pleine mer".

Distinction importante entre deux catégories de ramasseurs de goémon et qui entraîne les conséquences sur le plan des obligations militaires.

"En appliquant aux riverains des communes maritimes ces principes généraux, poursuit la lettre du 15 novembre 1816, il demeure démontré :

1° que ceux de ces riverains qui exercent la profession de cultivateurs et qui vont ramasser le goémon sur les rochers qui bordent la mer aux époques fixées pour la coupe de cette herbe ne peuvent être tenus de se faire inscrire sur les matricules des classes, ni de prendre des rôles d'équipage.

2° que ceux qui en tous temps et toute saison vont cueillir le goémon sur les rochers et îles situées en pleine mer et où la récolte de cette plante n'est assujettie à aucune règle doivent être soumis à l'une et l'autre obligation".

Pour certains, la récolte du goëmon par les habitants des communes littorales devait être considérée comme une juste compensation pour les hommes qui assuraient l'armement des vaisseaux de l'état.

En seraient exclu un certain nombre de personnes, c'est ce qui apparaît dans la délibération du conseil municipal du 9 février 1846 :

"Les membres du conseil municipal ont la douleur d'exposer à Messieurs les sous-préfet et préfet combien les cultivateurs goëmoniers de cette commune sont gênés pour fréquenter la grève, attendu que le syndic de l'Aber-Wrac'h ne leur délivre

pas de permis particuliers pour cette pêche comme l'on fait à Plouguerneau pour que l'on puisse les distinguer de ceux enrôlés, que par cette manière d'agir, l'agriculture souffre ; en conséquence, ils prient et supplient instamment ces magistrats de vouloir bien avoir la bonté de s'intéresser pour ces cultivateurs goëmoniers et d'obtenir pour eux que Monsieur le commandant de la Marine de Brest autorise le syndic dont ils dépendent à leur délivrer des permis particuliers pour aller cueillir avec leurs bateaux garnis de mâts et de voiles jusqu'aux flots ou marées de mars.

Ils désiseraient de plus obtenir pour eux après avoir cueilli assez de goëmon pour engraisser leurs terres, la faculté de vendre le surplus de celui qu'ils auraient ramassé dans les marées de mars aux étrangers et de le transporter par leurs bateaux par les 2 rivières de l'Aber-Benoît et de l'Aber-Wrac'h sans être obligés de s'enrôler.

Les mêmes membres du conseil ont l'honneur d'observer que les 9/10 des habitants de la commune qui sont tous fermiers ne pourront point payer leur Saint-Michel si cette faculté ne leur est pas accordée".

Le syndic dut s'incliner et tout rentra dans l'ordre. Les habitants de la commune purent continuer la récolte du goémon selon le principe énoncé dans l'ordonnance royale de 1681. Si tout semblait réglé sur le plan professionnel , il n'en était pas de même entre les communes.

Un procès opposant les 3 paroisses en 1724 se termina au bénéfice de Lannilis dont la cause était défendue par Paul Le Gall et donna lieu au jugement du tribunal de l'Amirauté de Brest en date du 5 avril 1724 qui maintenait aux habitants de Lannilis le droit de couper le goëmon sur les côtes de Landéda et de Brouënnou

Ce ne fut pas la fin des conflits et les arrêtés des 19 avril 1792, 5 novembre ,2 décembre 1812 et 28 janvier 1826, réaffirmant les droits de Lannilis ne suffirent pas à rétablir un climat harmonieux entre les communes voisines. Les régimes se suivaient mais les conclusions restaient identiques....

C'est cette situation conflictuelle que l'on trouve en 1830, un lourd héritabe en quelque sorte !.

Il faut avoir à l'esprit que le goémon ou varech constitue pour le littoral un engrais des plus riches et qu'il procure à celui qui le récolte une ressource appréciable, dans des temps difficiles.

Afin de protéger les droits de la commune, le conseil municipal, chaque année, prenait une délibération fixant les modalités de la récolte.

C'est ainsi que le premier dimanche du mois de janvier 1835, le conseil municipal fut convoqué, conformémement à la loi du 25 mars 1831, pour procéder au règlement de la coupe du goëmon noir et corre dans la commune.

"Considérant qu'il est d'un avantage majeur que la coupe du goëmon noir ou varech ne se fasse chaque année qu'à une époque déterminée convenable pour la récolte du dit varech pour les habitants,
Considérant que le printemps est la saison la plus convenable pour la récolte du dit varech qui doit être à cette époque plus abondante et en parfaite maturité et par conséquent d'un plus grand avantage pour l'agriculture, le conseil municipal arrête :

article 1er :

Nous maire et membres du conseil municipal, nous avons déclaré et déclarons d'une voix unanime que la coupe du goëmon noir s'ouvrira dans la commune de Landéda le lundi onzième jour du mois de Mai mil huit cent trente cinq et finira le trente et un août de la même année.

article 2 :

Le lundi cinq octobre présente année s'ouvrira la coupe du goëmon (linoge ? dit corré), qui finira le premier mai, l'an mil huit cent trente six

article 3 :

Les habitants de cette commune pourront couper dans les délais fixés et non arracher le goëmon qui croît sur les rochers et îles qui bordent le territoire de la commune de Landéda .
(articles premier et quatre de l'ordonnance de la marine de 1681. titre dix)

article 4 :

Défense expresse est faite de couper le goëmon avant le lever du soleil et de prolonger la coupe après son coucher. On défend particulièrement de ne pas aller à la grève pendant la nuit, on défend de plus à tous les individus d'aller à la grève les dimanches et fêtes comme aussi de cueillir le varech ailleurs que dans l'étendue des côtes de la commune, après l'avoir coupé et de le vendre aux forains (article trois de la dite ordonnance).

article 5 :

Aucun riverain ne pourra vendre l'excédent de la moisson de cette herbe marine que huit jours après la publication qui en sera faite de la vente par l'autorité locale. Ce délai épuisé pour l'approvisionnement du lieu, les habitants de communes voisines et étrangères pourront en acheter selon leur besoin.

article 6 :

L'époque de la coupe du goëmon sera la même pour tous les habitants pour obvier aux rixes et aux dilapidations résultant des permissions particulières.

article 7 :

Il est expressément défendu d'employer des bateaux étrangers à la commune pour couper ni transporter le goëmon.

article 8 :

La coupe étant une, tous les habitants de la commune sans distinction ont un droit égal à la coupe du goëmon sans que personne puisse prévaloir de récolter sur tel et tel rocher

article 9 :

Le goëmon "jetté" par les flots de la mer sera cueilli en tout temps de l'année excepté les dimanches et les fêtes et appartiendra au premier occupant. Le goëmon "jetté" par les flots de la mer les dimanches et fêtes sera partageable le lundi et le lendemain des fêtes au lever du soleil entre tous les habitants présents à la côte. Il est expressément défendu de ramasser le goëmon les jours d'après les dimanches et les fêtes avant le lever du soleil. Il est encore défendu de faire des tas de goëmon ni d'y mettre des pierres dessus en aucun temps de l'année et même on défend aux habitants d'aller dans la mer non plus qu'à la nage pour ramasser et tenir le goëmon avant qu'il soit sec, les individus qui seront présents à la côte auront tant de droit à cette herbe marine ramassée dans la mer quand ils seront secs que ceux qui auront été dans la mer à les ramasser.

article 10 :

Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront traduits devant les tribunaux qui sont chargés d'appliquer la peine selon la gravité du délit.

article 11 :

Monsieur le Maire ou en son absence Monsieur l'Adjoint adressera les procès-verbaux des contraventions en cette matière à Monsieur le Procureur du Roi près le tribunal de première instance à Brest.

article 12 :

Sont nommés pour veiller à la conservation du goëmon noir et linoge dit corré, savoir :
section de Kersalou, Augustin Pondaven de Pen-ar-Créac'h et Christophe Bossard de Mesguiré.
section de Kerhuelguen, Jacques Balcon de Pen-ar-Créac'h et Jean-Marie Lucas fils de Kerisquin
section de l'Armorique, Gabriel Le Verge cadet de Kerennoc et Yves Hamon du Vourch
section de Poulmanou , Guillaume Rousic de Créac'h ar

Glas et François Marguerite Chapel de Kervenny, section de Brouënnou, Yves Le Bris de la ville neuve et Olivier Tinévez du petit Kosquer.

article 13 :

Ceux qui sont nommés ci-dessus veilleront aux bris et donneront connaissance aux autorités constituées, ils veilleront de plus aux denrées de la commune et champs conjointement avec le garde champêtre, de plus nous autorisons Jean-Baptiste Martin garde champêtre de veiller strictement au (jaune) marais dit (moresile?). La saisie de chaque bateau, le prix fixé d'un petit bateau à la somme de huit francs, d'un grand bateau douze francs, et la saisie sera partageable tiers à tiers.

article 14 :

Les dits surveillants patrons de bateaux, garde champêtre, préposés des douanes françaises, les brigades des gens d'armes veilleront avec la plus grande exactitude à la stricte exécution du présent arrêté, non seulement dans leur section respective mais encore dans toutes les sections de la commune qu'ils sont autorisés à parcourir le plus souvent possible, ils sont même autorisés ainsi que tous les membres du conseil municipal à "heller" et faire accoster les bateaux avec leurs équipages qui seraient soupçonnés avoir à bord du goëmon noir et illicite, qu'en cas de refus d'accoster,les contrevenants seront censés avoir avec eux du goëmon défendu par la loi et seront poursuivis dans toute sa rigueur.

article 15 :

Le présent arrêté sera publié et affiché pendant trois dimanches consécutifs à l'issue de la Grande messe, il en sera dressé deux expéditions dont l'une sera adressée à Monsieur le Préfet du Finistère pour avoir son approbation s'il y a lieu et l'autre à Monsieur le Procureur du Roi

Fait et arrêté séance tenante, en Mairie de Landéda les mêmes jour, mois et an que devant.

1836 et 1837 voient se renouveler les mêmes dispositions. Ne changent que les responsables de la surveillance , à savoir

1836	1837
KERSALOU	
Joseph Donou (Kerhuelguen)	Laurent Pellen (Cameulet)
Gabriel Kersébet (Traon Bizin)	Gabriel Le Guen (Kersalou)
KERHUELGUEN	
Louis Labat (Divès Lohodan)	Michel Marec (Kerhuelguen)
Laurent Rousic (Kérisquin)	Jean Le Goff (Kérisquin)
ARMORIQUE	
Goulven Le Deun (Quistillic)	Pierre Phélip (Poul ar Chaé)
Michel Hamon (Kermenguy)	Laurent Appriou (Kermenguy))
POULMANOU	
Vincent Oguer (Grand Kervenny)	François ARZUR (Vrennic)
Goulven Calvarin (Rosvenny)	François Bars (Poulmanou)

BROUENNOU
Jean-Marie Le Goff (Brouënnou) Jean-François Perrot (Brouënnou
Michel Balcon (Brouënnou) René Bodénès (Streat Glas)

1838
KERSALOU:
Jean Mingam (Saint-Antoine), Gabriel Pallier (Stréat Grognoc)
KERHUELGUEN:
Paul Tilenon (Kérisquin), Joseph Le Goff (Kérisquin)
ARMORIQUE :
Jean Marie Bernicot,fils (Kermenguy) Yves Kernéach (Kermenguy)
POULMANOU :
François Sparfel (Méserden), Jean-Marie Kerarmoal (Poulmanou)
BROUENNOU :
Gabriel Mouden (Porléach), François Labrière (Brouënnou)

Malgré les apparences, le feu couvait sous la cendre et les relations s'envenimèrent une nouvelle fois quand fut créée en 1837, à Lannilis, une commission devant fixer la coupe du goëmon, en contradiction de tous les textes antérieurs.

Le maire de Landéda, René Marie Cabon, éleva une vive protestation dans la lettre ci-dessous adressée au sous-préfet le 13 avril 1837.

Monsieur le Sous-Préfet,

Une marche préjudiciable aux habitans de Landéda vient d'être prise par la suite de votre arrêté du vingt février 1837 par la commission créée à Lannilis pour fixer la coupe de goëmons à Landéda et qui a pris une délibération le vingt huit du même mois. Cette forme de procéder est le résultat d'une erreur, car la commune de Lannilis n'a pas le droit de participer à cette fixation. Voici en effet le positif du jugement de l'Amirauté de Brest qu'invoque Lannilis contre Landéda qui soutient qu'il n'est pas translatif du droit commun que lui donne la loi, en date du cinq avril mil sept cent vingt quatre : "nous avons maintenu les habitans de la parroisse de Lannilis dans le droit d'aller comme par le passé couper du goëmon sur les côtes de Landéda et de Brouënnou concurrement avec les habitans de ces deux parroisses et seulement dans le temps porté par les règlements faits par chacune de ces deux parroisses de Landéda et de Brouënnou pour la coupe du dit goëmon, faisons défense... "Evidemment le droit de fixer la coupe n'a jamais appartenu qu'à la commune de Landéda dans l'étendue de son territoire. L'acte qu'invoque Lannilis en est une preuve positive . Ce n'est pas à titre de communauté de droits que Lannilis prend part à la récolte de notre goëmon, c'est par suite d'une tollérance pure et simple qui vous chargerait tout au plus d'une espèce de servitude. C'est qu'alors en 1724, il n'y avait pas sous culture le tiers des terres que nous ensemençons aujourd'hui et qu'il y avait pour cette raison récolte suffisante de goëmon pour les trois parroisses; les motifs du jugement de l'Amirauté prouvent qu'alors Landéda avait seulement déclaré n'avoir moyen d'empêchement parce qu'elle ne souffrait pas préjudice, mais ce n'est pas là une

commission que Landéda ne pouvait faire d'un bien communal sans des formalités non remplies. Notre droit est dans la loi et le jugement de 1724 n'a pas dû entendre nous l'enlever au-delà de notre consentement, nous réservons donc de faire prononcer la cessation de toute participation des habitans de Lannilis à notre coupe de goëmon , car nous n'avons nul droit à participer à la récolte de celui qui croît sur son territoire. En attendant, Monsieur le sous-préfet, nous devons nous opposer à votre arrêté du vingt février 1837 et à la délibération prise à Lannilis le 28 du même mois pour fixer l'époque de notre récolte de goëmon, contrairement à notre délibération du premier janvier mil huit cent trente sept, laquelle seule doit avoir effet aux termes du jugement de l'Amirauté de mil sept cent vingt quatre. Veuillez donc, Monsieur le sous-préfet autoriser immédiatement la convocation extraordinaire du conseil municipal de Landéda afin de délibérer sur l'opposition à adresser à Monsieur le préfet aux fins ci-dessus. Ci-joint copie de l'extrait du jugement de 1724 qui prouve que vous avez été induit en erreur par Lannilis et que le règlement de notre coupe de goëmon n'appartient qu'à nous seul.
En attendant votre prompte réponse, j'ai bien l'honneur d'être, Monsieur le sous-préfet votre très humble et très obéissant dévoué serviteur.

On admirera avec quelle volonté, quelle détermination, quelle passion, le maire, dans cette lettre défend les intérêts de ses administrés, face à une manoeuvre de détournement des textes en vigueur. La réponse ne se fit pas attendre.

Brest le 22 avril 1837,

Monsieur le Maire,

Par acte du vingt un de ce mois, Monsieur le Préfet, sur ma proposition, a décidé "qu'à la commune de Landéda appartient le droit de faire le règlement commun aux deux localités, que le jugement de l'Amirauté du 5 avril 1724 est formel et conserve exclusivement sur ce rapport, les droits des communes de Landéda et de Brouënnou réunies actuellement en une seule".

Ainsi donc, Monsieur le Maire, c'est avec raison que vous avez revendiqué pour votre commune le droit de faire le règlement prescrit par l'article premier, titre dix de l'ordonnance du mois d'août de 1681. Toutefois, Monsieur le Maire, la délibération de votre conseil n'a pas été et n'a pas à être approuvé par Monsieur le Préfet et ce par plusieurs motifs; savoir:
elle contenait des dispositions règlementaires et de police que vous seul avez le droit d'arrêter et plusieurs dispositions étaient en opposition avec les lois en vigueur.
Il est donc nécessaire que vous réunissiez immédiatement votre conseil en vertu de mon arrêté du 27 décembre dernier et que vous lui fassiez prendre une délibération dans les termes de cet arrêté, c'est-à-dire qui ne comprendra que les articles un et deux de la délibération du premier janvier.

Ensuite vous prendrez de votre chef, comme Maire, sans le concours du conseil, un arrêté par lequel vous prescrirez les mesures d'ordre et de précaution indiquées aux articles 4,6,7,9,10,11,12, et13 de la délibération du premier janvier. L'article 14 sera divisé de la manière suivante : Les dits surveillants, patrons de bateaux, membre du conseil municipal, les gardes champêtres et préposés aux douanes veilleront avec la plus grande exactitude à la directe exécution du présent arrêté dans toute l'étendue littorale de la commune.
Les gardes champêtres, gendarmes et préposés pourront en outre héler et faire accoster les bateaux avec leurs équipages qui seraient soupçonnés avoir à bord du goëmon noir maintenant récolté et en cas de refus d'accoster, ils seront réputés nantis de goëmon obtenu en fraude et seront poursuivis et punis comme tels.
Les articles 3 et 8 seront retranchés comme inutiles puisqu'ils ne sont que la copie de l'ordonnance et l'article 5 sera retranché contraire à cette même ordonnance.
Vous aurez soin de me transmettre immédiatement en triple expédition la délibération du conseil municipal et votre arrêté, afin que je les fasse revêtir de l'approbation de M. le Préfet. Je vous prie de ne pas perdre un seul instant pour réunir votre conseil car il est de toute nécessité à cause de la prétention que la commune de Lannilis avait élevée que les pièces approuvées lui soient notifiées par moi avant le premier du mois prochain.

Par cette lettre le droit de la commune de Landéda était reconnu et le sous-préfet rappelait au "maire ce qui était de sa compétence et ce qui revenait au conseil municipal. La réunion du 26 avril permit de donner satisfaction au sous-préfet tout en maintenant les articles relatifs à la coupe du goëmon.

Si cette lettre reconnaissait le droit de fixer le règlement de la coupe , elle ne remettait pas en cause le droit reconnu aux habitants de Lannilis de venir couper le goëmon sur le littoral de Landéda, ce que ne voulait pas reconnaître cette dernière. Afin d'affirmer son exclusivité en la matière, une nouvelle réunion du conseil se tint le 16 mai 1837.

L'esprit de "chicane" si bien évoqué par Molière n'est pas absent ici. On n'accepte pas les décisions venant d'en haut, on conteste les jugements considérés comme préjudiciables à la commune, on invoque la rigueur climatique et la pauvreté, on accable même les anciens, accusés d'avoir bradé le patrimoine ! On se bat pied à pied. C'est tout cela que l'on retrouve dans la délibération du 16 mai 1837.

L'objet de la délibération , exposé par le maire est la propriété exclusive attribuée à la commune par l'ordonnance de 1681 pour la récolte du goëmon et la prétention de Lannilis d'y participer, sans permettre la réciproque chez elle...

à suivre

Jacques MICHEL

DISQUES



"LA BALLADE DU NORD OUEST"
Gérard Delahaye
Prod. Blue Silver



"MESSE DE KERNASCLEDEN
LIBRE VERMEL DE MONTSERRAT"
par l'ensemble vocal féminin Colortalea
Le début de certaines partition de cette messe figurent, dans les mains d'anges musiciens, sur les fresques du XV[e] siècle de l'église de Kernascleden (56). Ce CD nous restitue l'œuvre complète avec une fraîcheur étonnante. La vivacité des rythmes rappelle les Carmina Burana.
Diff. Diffusion Breizh



"KARNAG, PIERRE LUMIÈRE
Kemener, Squiban, Noguès
Chevalier, Le Vallégant
Diff. Diffusion Breizh



"E SKEUD TOURIOU
LEON HA KERNE"
Kanerien Sant Meryn
& kenvroiz Dom Mikael
Diff. Diffusion Breizh



"LE MIROIR DES SOURCES"
Psalterion
Jean-Louis Gault



"OUVREZ LES PORTES DE LA NUIT"
Glenmor
Prod. Glenmor An Distro - Diff. Diffusion Breizh



"BREIZH A GAN
CHANT CHORAL BRETON"
Prod. Kendalc'h

POÉSIE





LES CAHIERS BLANC SILEX

Une mention particulière pour cette nouvelle collection consacrée à la poésie. Les *Cahiers Blanc Silex* viennent d'éditer deux jolis petits livrets, soignés comme des livres-objets : "Poèmes d'en Bretagne" de Paul Quéré et "Galets" de Jean-Pierre Salaün

"....peu à peu la terre recouvre la vue
Les mots prennent tout leur sens."